



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France

ARRÊTÉ N° IDF-2022-12-16-00016

portant inscription au titre des monuments historiques de l'abri antiaérien conique de
Villenoy (Seine-et-Marne)

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'avis de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 21 juin 2022 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que l'abri antiaérien de l'ancienne Fabrique centrale de sucre de Meaux à Villenoy est l'unique abri antiaérien conique de cette dimension conservé en France, et qu'il constitue une réponse technique originale à l'obligation faite aux directeurs d'usines, par les lois sur la Défense passive, de protéger les salariés et leurs familles contre d'éventuelles attaques aériennes à l'approche de la Seconde Guerre mondiale,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}. Est inscrit au titre des monuments historiques en totalité l'abri antiaérien conique avec ses accès semi-enterrés accolés et sa tranchée d'accès sinueuse à l'est.

L'ensemble est situé à Villenoy (77124), 101 rue Aristide Briand, sur la parcelle 223, d'une contenance de 17 535 mètres carrés, figurant au cadastre section AH.

L'abri antiaérien appartient à la commune de Villenoy, propriétaire par acte du 20 juin 2007 passé devant maître Courtier, notaire à Meaux, publié au bureau de la publicité foncière de Meaux, volume 2007P7849.

ARTICLE 2. Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 3. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Paris, le 16 DEC 2022
Préfet de la Région Île-de-France,
Préfet de Paris

Marc GUILLAUME